

ASSEMBLÉE NATIONALE

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

N° CS462

AMENDEMENT

présenté par
Mme Ibled, Mme Delpech, Mme Riotton, Mme Spillebout, Mme Yadan, M. Fugit,
Mme Maud Petit, M. Brosse et Mme Coggia

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
